

ÉCOLOGIC : L'INNOVATION AU SERVICE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES



René-Louis Perrier

Ecologic est un éco-organisme agréé par l'État pour la collecte et le traitement des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) sur le territoire français. Depuis 2006, il contribue, avec l'ensemble des acteurs impliqués (fabricants, distributeurs, acteurs de l'ESS, collectivités, associations) au développement d'une économie circulaire fondée sur des activités de prévention et de recyclage des déchets. Interview de René-Louis Perrier, président.

Comment est né votre éco-organisme ?

Quel est son rôle ?

Ecologic est une structure de droit privé créée en 2005 pour répondre au besoin et à l'obligation de gérer, séparément des autres flux de déchets, les déchets d'équipements électriques et électroniques sur le territoire français, conformément à la directive européenne DEEE. Cette directive impose aux États membres de l'Union européenne des objectifs de collecte et de valorisation dans le but d'éviter les pollutions et le gaspillage liés à la mauvaise gestion des déchets ou à l'extraction minière. La responsabilité de la mise en place d'une filière dédiée ainsi que son financement reposent sur les producteurs d'équipements, selon le principe du pollueur-payeur. Ecologic est la solution mutualisée qu'ont choisie les producteurs pour s'acquitter de leur responsabilité. Aujourd'hui, nous enregistrons l'adhésion de 1784 producteurs qui mettent sur le marché français 395 000 tonnes d'équipements.

Pourquoi passer par un éco-organisme comme le vôtre quand on est un producteur de DEEE ?

En plus d'endosser leur responsabilité réglementaire et de leur offrir un service de collecte et de recyclage, Ecologic apporte son réseau et ses compétences en matière de prévention des déchets, notamment dans le domaine de la conception ou de l'utilisation des matières recyclées.

Comment assurez-vous les collectes ?

Les modalités de collecte divergent selon que les équipements sont utilisés par les particuliers ou les entreprises. En ce qui concerne les particuliers, la collecte s'effectue sur un réseau de points d'apport ouverts en ressourceries, en magasins ou en déchèteries. Via ce réseau, nous collectons chaque année 140 000 tonnes de DEEE, ce qui représente environ 20 tours Eiffel.

Pour les entreprises, Ecologic propose un service de gestion des déchets en ligne via le site www.e-dechet.com. Ce site permet d'effectuer des demandes d'enlèvement et d'accéder à l'ensemble des documents réglementaires (bordaux, certificats...) ou de demander des services sur mesure : cela va du reconditionnement de parcs informatiques avec une visée de réemploi, au démantèlement et à la récupération hélicoptère de climatiseurs sur des toits d'hypermarchés.

Comment assurez-vous le traitement et le recyclage ?

Le traitement vise à assurer la production de matières premières recyclées de qualité équivalente à la matière vierge afin d'éviter le recours à l'extraction minière. Pour cela, il est nécessaire de respecter plusieurs étapes dont la première est la plus importante : la dépollution. Ecologic sélectionne des opérateurs de traitement des DEEE en France et en Europe selon un cahier des charges rigoureux. Ils doivent répondre aux exi-

gences en matière environnementale et sociale, tout en proposant une prestation efficiente.

Quels sont les points à optimiser dans la filière ?

Depuis plus de 10 ans, la filière pilotée par Ecologic est efficace et ses performances sont croissantes chaque année. Néanmoins, nous sommes vigilants quant à son amélioration continue. Nous travaillons à rendre incitative la matière recyclée pour lui trouver des débouchés et favoriser son utilisation. Nous accordons une attention particulière à la qualité des opérations et notamment au traitement des substances polluantes. Enfin, nous communiquons sur les bienfaits du recyclage et sur la valeur ajoutée du dispositif mis en place par Ecologic, ce qui est primordial pour que les citoyens fassent le geste de tri : ce sont eux les catalyseurs de l'économie circulaire. ■

CHIFFRES CLÉS

2005 : création d'Ecologic
1784 producteurs adhérents
165 000 tonnes de déchets collectés, dont
20 000 auprès des entreprises.
5150 points de collecte
141 prestataires de traitement des déchets